



ENSEMBLE SCOLAIRE

Notre Dame
de la Paix

Lille, le 16 avril 2018

BOURSE LYCÉE : année scolaire 2018-2019

Parents des élèves de 3^{ème}, 3^{ème} SEGPA et 2^{nde} / 1^{ère} NON BOURSIERS

Madame, Monsieur,

Nous venons de recevoir les dossiers concernant la demande de [bourse nationale de LYCÉE 2018-2019](#).

La bourse nationale a pour but d'aider les familles à assumer les frais de scolarité.

Elle est obtenue en fonction de deux critères :

- Les ressources de la famille : c'est le revenu de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016. En cas de modification substantielle de la situation de la famille entraînant une diminution de ressources, les revenus de l'année 2017 peuvent être pris en compte.
- Les enfants à charge (mineurs ou majeurs à charge).

Vous trouverez au verso de ce courrier, une NOTICE D'INFORMATION avec le barème.

Un simulateur accessible depuis www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee, vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant, et estimer son montant.

I – PUBLIC CONCERNÉ

- Tous les élèves de collège qui accéderont au lycée à la rentrée 2018
- Les élèves de lycée non boursiers qui veulent présenter une demande pour la rentrée 2018

II – MODALITÉS

- Retirer dès que possible un dossier de demande de bourse au service comptabilité les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin (14, Place du Concert – Lille).
- Le remplir scrupuleusement en y joignant toutes les pièces demandées
- Le déposer au service comptabilité aux créneaux indiqués ci-dessus (14, Place du Concert - Lille), un accusé réception vous sera envoyé par courrier

Pour LE MERCREDI 20 JUIN MIDI dernier délai

Comptant sur votre vigilance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Monsieur V.FLETER
Directeur

ASSOCIATION NOTRE DAME DE LA PAIX

Ecole - Collège - Lycée

14, Place du Concert – 11 Place Aux Bleuets

BP 167 – 59009 / LILLE Cedex / Tél : 03.20.55.16.56 - 03.20.55.35.90



Nous sommes là pour vous aider



Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2018-2019

N°51593#06

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2017 peuvent être pris en compte
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2016 à ne pas dépasser	17 938 €	19 317 €	22 076 €	25 526 €	28 975 €	33 116 €	37 255 €	41 394 €

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

►► Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

Vous pouvez obtenir un formulaire de demande de bourse nationale de lycée en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- une copie de votre avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016,
- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière, dont vous trouverez la liste en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

Date limite nationale : 20 Juin 2018

POUR EN SAVOIR PLUS

- Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant
ou consulter : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee et utiliser le simulateur de bourse en ligne